



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Aix-Marseille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bouches-du-Rhône

Division des
Personnels
Enseignants du 1^{er}
degré

Bureau des actes
collectifs- DPE 2

Référence :
Mouvement 2020
Demande de priorité
médicale

Dossier suivi par
Jean-Claude Masini
Téléphone
04 91 99 67 52

Ce.dpe13-mouvement
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Ouverture Public :
8h30-17h00

Le directeur académique des services
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames, Messieurs
les enseignants du 1^{er} degré

S/C de Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'Éducation Nationale
chargés de circonscription

Marseille, le 11 février 2020

**OBJET : Demande de priorité au titre du handicap
Mouvement intra-départemental 2020**

Références : Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances,
la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Dans le cadre du mouvement intra-départemental 2020, l'enseignant du 1^{er} degré bénéficiaire d'une RQTH (reconnaissance en qualité de travailleur handicapé) doit, dès à présent, adresser le formulaire de demande de bonification dûment complété accompagné d'un courrier expliquant le lien entre les vœux qui seront émis et la situation médicale. Cette disposition est également valable pour l'enseignant du 1^{er} degré dont le conjoint est, lui-même, bénéficiaire d'une RQTH ou pour l'enseignant du 1^{er} degré parent d'un enfant reconnu handicapé ou souffrant d'une grave maladie.

Les personnels concernés doivent compléter et adresser le formulaire de demande (annexe jointe) de priorité médicale et la notification RQTH à la DSDEN, bureau DPE2. Ce document permettra d'enregistrer votre demande, et d'en assurer le suivi.

Un dossier devra également être adressé au médecin de prévention sous pli confidentiel.

Ce dossier devra comporter : le formulaire de demande de priorité médicale au titre du handicap (joint en annexe), un courrier expliquant le lien entre les vœux qui seront émis et la situation médicale et la totalité des pièces justificatives indiquées sur le formulaire annexé.

Il est indispensable d'écrire vos NOM/PRENOM sur l'enveloppe adressée au médecin de prévention.

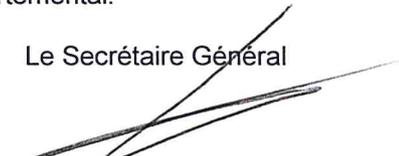
La date limite de réception des dossiers par les services est fixée au
vendredi 13 mars 2020.

Aucune demande ne sera recevable après cette date, le cachet de la poste faisant foi.

Une notification de décision vous sera adressée dans votre messagerie professionnelle, sous couvert de votre IEN.

Il vous appartiendra ensuite de formuler des vœux sur le serveur dans le cadre de votre participation au mouvement intra-départemental.

Le Secrétaire Général


Vincent LASSALLE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MOUVEMENT 2020 – Phase départementale -

DEMANDE DE PRIORITE MEDICALE AU TITRE DU HANDICAP -



académie
Aix-Marseille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bouches-du-Rhône

Division des
Personnels
Enseignants du 1^{er}
degré

Bureau des actes
collectifs- DPE 2

Référence
Priorité médicale 2020
Dossier suivi par
Jean-Claude Masini
Téléphone
04 91 99 67 52

ce.dpe13-mouvement
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Ouverture Public :
8h30-17h00

NOM

PRENOM

Date de naissance :

Domicile.....

.....

N° portable

Mail professionnel uniquement@ac-aix-marseille.fr
(à créer si besoin)

Situation de famille :

Nombre et âge des enfants à charge.....

.....

Position :

- Activité
- Congé parental depuis le Jusqu'au
- CLM - CLD depuis le Jusqu'au

Etablissement d'exercice 2019 - 2020

Circonscription de :

- Bénéficiaire de la RQTH (*Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé*)
depuis le jusqu'au
- Notification de la M.D.P.H (à joindre au dossier)

Personne concernée par le handicap :

- Agent
- Conjoint
- Enfant

Ma demande de bonification de points concerne les vœux suivants :

Nature du poste :

- Maternelle Élémentaire Spécialisé
- Adjoint Direction

Localisation géographique de mes vœux :

Communes (ou ARRDT pour Marseille)

- 1
 - 2
 - 3.....
 - 4
 - 5.....
 - 7.....
 - 8.....
 - 9.....
 - 10.....
- Autres :



Dans le cadre du mouvement 2020, je demande à bénéficier d'une bonification de points au titre du handicap, et m'engage à adresser par courrier la totalité des pièces constituant mon dossier médical, à savoir :

- Courrier détaillé au médecin de prévention
- Liste des communes pour lesquelles je demande une bonification
- R.Q.T.H (notification MDPH)
- Carte d'invalidité
- Tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée
- S'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

Ces pièces devront être adressées par voie postale et **sous pli confidentiel** à l'adresse suivante :

RECTORAT d'Aix-Marseille
à l'attention du Dr FABBRICELLI - Médecin de prévention -
Place Lucien Paye
13100 AIX EN PROVENCE

Date limite de réception des dossiers : le vendredi 13 mars 2020

NB : Aucune demande ne sera recevable après cette date, le cachet de la poste faisant foi.

A..... Le

Signature de l'agent :